

Ploërmel : pourquoi la LDH ne veut-elle pas des caméras de surveillance ? Que ou qui veut-elle cacher ?

écrit par Christine Tasin | 15 novembre 2018



Ploërmel, dans le Morbihan, avait, au fil des années et des “problèmes” rencontrés, installé 40 caméras de surveillance...

40 pour une ville de 9500 habitants, cela ne me choque pas, eu égard à l'insécurité grandissante en notre belle France. Cela fait en gros 1 caméra pour 250 habitants, il y a de la marge avant de se sentir épié, non ?

Et puis, même si nos villes développent la video-surveillance, c'est bien parce que les agressions, viols, incendies de voitures, vols à l'arraché ou au distributeur se multiplient, non ?

Quel choix a-t-on devant l'inertie des pouvoirs publics qui laissent entrer par charters entiers des étrangers dont un certain nombre ne respectent pas nos lois et les laissent et en liberté et dans notre pays ?

On me dira que la video-surveillance permet aussi de tenir à l'oeil les patriotes, tous ceux qui seraient tentés par la

distribution de tracts ou autocollants, voire la légitime défense devant les potentiels agresseurs rencontrés.

Ce n'est pas faux, mais...

Mais quand c'est la LDH éminemment collabo et immigrationniste qui s'oppose aux caméras, il y a forcément anguille sous roche. La LDH ne cherche pas à nous protéger, nous, au contraire.

Qui veut-elle protéger, alors, si ce n'est les délinquants ? Aurait-elle peur de voir trop des gens qu'elle protège, des clandestins par exemple, entre autres, enregistrés en fâcheuse posture ?

On rappellera qu'il y a dans cette ville 9% de chômage, que le Maire ADORE les migrants...

https://vannes.maville.com/actu/actudet_-accueil-des-migrants-ploermel-est-prete-a-accueillir-des-familles_12-2825559_actu.Htm

<http://resistancerepublicaine.com/2015/10/02/ploermel-les-bretons-manifestent-contre-les-villes-qui-accueillent-les-migrants/>

En 2015, Breizh-info nous informait : dans cette ville des migrants sont logés en mobil-home quand des autochtones sont à la rue...

<https://www.breizh-info.com/2015/12/11/36012/ploermel-des-migrants-loges-en-mobil-home-des-autochtones-a-la-rue>

Bref, Patrick Le Diffon aime les migrants mais il aime aussi que sa ville soit tranquille et sûre... Est-ce compatible ?

Et cela ne s'arrange pas, avec ou sans caméra de surveillance...

Ploërmel est très engagé dans le nouveau système à la mode "faire participer les habitants à la prévention de la délinquance (ce qui signifie qu'elle augmente inexorablement...).

DÉLINQUANCE : UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE À PLOËRMEL

14 Novembre 2018

Faire participer les habitants à la prévention de la délinquance : c'est l'objectif du dispositif de "Participation citoyenne", adopté par un nombre croissant de communes, dans l'Ouest comme dans toute la France. Focus sur Ploërmel qui lance le principe sur son territoire prochainement.

Dans le Morbihan, la ville de Ploërmel s'apprête à mettre en place le dispositif, pour renforcer le lien entre la population et les forces de l'ordre, pour que les habitants puissent remonter des informations utiles dans la lutte contre les cambriolages et les incivilités. Un principe qui rappelle celui des "Voisins vigilants", mais à une plus vaste échelle, comme l'explique Jean-Claude Jumel, délégué à la sécurité à la mairie de Ploërmel :

"Cela se fera par quartiers : on a des quartiers plus exposés aux cambriolages, par exemple les quartiers proches des voies rapides, donc si l'on peut commencer par ces quartiers, ce sera intéressant..

Q : Quel type d'information attendez-vous de la part des habitants ? :

Je remarque une voiture qui circule dans ma résidence, j'ai aperçu des gens qui observaient une maison... des messages de ce type, cela nous permet d'agir, éventuellement de mettre en place une surveillance particulière."

L'idée n'est pas d'inciter les habitants à contacter

directement les gendarmes ou les policiers au moindre doute : le dispositif s'appuie sur des "référents" volontaires, un par quartier. Mais quel serait le profil de ces "référents" ? Les précisions du major Le Gaillard, qui commande la brigade de gendarmerie de Ploërmel...

Écouter le podcast

"Un référent, ce sera une personne du quartier qui sera le relais entre les gens du quartier et la gendarmerie ou la police municipale. Une personne digne de confiance, qui nous appelle à bon escient, qui vérifie avant si cela vaut la peine : une personne qui ait du discernement."

Une courte formation est même prévue pour les futurs "référents", qui auront surtout en charge d'entretenir les liens de voisinage mais ne seront surtout pas des auxiliaires de police, comme l'explique Nicolas Rivalan, chef de la police municipal de Ploërmel...

Écouter le podcast

"Il faudra que la police municipale comme la gendarmerie se rapprochent de ce référent très régulièrement : si on patrouille dans un secteur, on ira voir le référent, pour discuter. Le référent fait remonter une information, mais en aucun cas il n'intervient lui-même, c'est la gendarmerie ou la police municipale qui intervient."

De là à penser qu'il fait de moins en moins bon vivre à Ploërmel, il n'y a qu'un pas que la LDH se garde bien de franchir... Pourquoi donc ?

La Cour administrative d'appel de Nantes vient d'annuler l'arrêté préfectoral de 2016 autorisant le déploiement de 40 caméras de vidéosurveillance dans la commune de 9500 habitants jugeant ce dispositif disproportionné. Les opposants s'en félicitent. La mairie n'entend pas baisser les armes.

Par Maylen VillaverdePublié le 14/11/2018 à 13:57

Le débat autour des caméras de vidéosurveillance à Ploërmel n'est pas nouveau. La

commune qui compte 9500 habitants fait installer dès 2005 vingt caméras. A l'époque le collectif « Ploërmel sans vidéos » se crée pour les faire éteindre. Mais les caméras tournent et le 17 mai 2016 un arrêté préfectoral autorise le déploiement de 40 caméras sur 25 sites de la ville.

Ce mardi 13 novembre la Cour administrative d'Appel de Nantes a annulé cet arrêté considérant le dispositif disproportionné.

Michel Brochard membre de la Ligue des Droits de l'Homme et opposant de la première heure est satisfait de la décision : *« Ploërmel c'est une petite ville de 10 000 habitants. En gros y'a des métropole comme Nice où des caméras ont été mises en place et il se trouve que la densité de caméras à Ploërmel est la même qu'à Nice et donc c'est complètement surdimensionné par rapport à la ville où y'a pas une activité énorme où y'a pas beaucoup de passage »*

En 13 ans, les caméras ont coûté près de 400 000 euros. Mais dans les rues de la commune les avis sont partagés sur la décision du tribunal.

« Je pense qu'il fallait les laisser ! Faut savoir ce qu'on veut ! » lance un habitant. "Moi je me sens pas surveillée" ajoute une retraitée. Cette autre habitante pense quant à elle qu'"y'a des endroits où c'est pas nécessaire et sur d'autres sites ça peut être intéressant ».

La municipalité n'abandonne pas

Du côté de la mairie, c'est l'incompréhension et l'on se dit même agacé de la situation. *"Je ne comprends pas les arguments dans la mesure où aujourd'hui l'Etat nous demande d'être vigilants. Quand on organise une fête on nous demande de bunkériser la ville et à partir du moment où on veut mettre des dispositifs devant notre médiathèque ou devant les écoles pour avoir un dispositif de protection on se fait retoquer et aujourd'hui elles sont muettes" ,* explique le maire Patrick Le Diffon

Le Mairie ne contestera pas la décision devant le conseil d'Etat mais compte monter un nouveau dossier de vidéosurveillance afin d'obtenir un nouvel arrêté.

Le reportage de Manon Hamiot et Lionel Bonis.

Intervenants : Michel Brochard membre de la Ligue des Droits de l'Homme, des habitants de Ploërmel et le maire Patrick Le Diffon

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/morbihan/ploermel-justice-ordonne-e-teindre-40-cameras-1574762.html>